



14114/20

(OR. en)

PRESSE 32
PR CO 32

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3782^e session du Conseil

Environnement

Bruxelles, le 17 décembre 2020

Présidente

Svenja Schulze

Ministre fédérale allemande de l'environnement, de la
protection de la nature et de la sûreté nucléaire

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Loi européenne sur le climat.....	4
Communication concernant la CDN de l'UE et de ses États membres.....	4
Pour une relance circulaire et écologique après la COVID-19 - Conclusions du Conseil.....	4
La transformation numérique au bénéfice de l'environnement - Conclusions du Conseil	5
Règlement Aarhus sur l'accès à la justice en matière d'environnement.....	5
Stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques	5
Divers	6
– Déforestation	6
– Proposition de la Commission relative aux piles et aux déchets de piles	6
– Accords multilatéraux sur l'environnement	6
– Faune et flore marines de l'Antarctique.....	6
– Conférence européenne sur le thème "Le changement climatique et la dimension européenne de l'eau – Renforcer la résilience"	6
– Programme de travail de la présidence portugaise	7

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

– Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQUE-UE).....	8
– Protection des pollinisateurs sauvages dans l'UE	8

AGRICULTURE

– Certaines limites maximales applicables aux résidus	8
---	---

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

–	EXSPEC pour l'exercice d'interopérabilité de l'UE en 2021	9
–	Mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo	9
–	Décision du Conseil à l'appui de la lutte contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre dans les États membres de la Ligue des États arabes	9
–	Mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine	9
–	Déclaration du Conseil sur le financement commun du déploiement de groupements tactiques de l'UE	9
–	Mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie	10

TRANSPARENCE

–	Accès du public aux documents	10
---	-------------------------------------	----

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Loi européenne sur le climat

Le Conseil est parvenu à un accord sur une orientation générale relative à la loi européenne sur le climat, notamment en ce qui concerne un nouvel objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, conformément aux orientations données par le Conseil européen les 10 et 11 décembre.

Regardez l'enregistrement du [débat public](#)

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Conclusions du Conseil européen, 10 et 11 décembre 2020 ([communiqué de presse, 11 décembre 2020](#))

Loi européenne sur le climat: le Conseil arrête sa position de négociation partielle ([communiqué de presse, 23 octobre 2020](#))

[Proposition modifiée](#) de la Commission européenne

[Proposition initiale](#) de la Commission européenne

Communication concernant la CDN de l'UE et de ses États membres

Le Conseil a adopté ce jour la communication à la CCNUCC concernant la contribution déterminée au niveau national (CDN) de l'UE et de ses États membres. La communication contient un objectif actualisé et renforcé d'au moins 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, conformément aux orientations données par le Conseil européen les 10 et 11 décembre 2020.

Regardez l'enregistrement du [débat public](#)

Accord de Paris: le Conseil approuve la contribution déterminée au niveau national de l'UE et de ses États membres ([communiqué de presse du 17 décembre 2020](#))

Pour une relance circulaire et écologique après la COVID-19 - Conclusions du Conseil

Le Conseil a approuvé des conclusions visant à rendre la reprise après la COVID-19 circulaire et écologique, en réponse au nouveau plan d'action de la Commission européenne en faveur de l'économie circulaire. Ces conclusions visent à fournir des orientations politiques globales sur le large éventail d'actions prévues dans le plan d'action, Elles cherchent à concilier une approche ambitieuse avec la nécessité de tenir compte d'une grande diversité de questions lors de la mise en œuvre des différentes actions, notamment la disparité des conditions de départ des États membres.

Regardez l'enregistrement du [débat public](#)

Le Conseil adopte des conclusions intitulées "Pour une relance circulaire et écologique" ([communiqué de presse du 17 décembre 2020](#))

La transformation numérique au bénéfice de l'environnement - Conclusions du Conseil

Le Conseil a approuvé des conclusions portant sur le double défi sociétal que constituent la transformation numérique et la transition écologique et visant à explorer les moyens de contribuer à rapprocher les deux, là où c'est nécessaire.

Ces conclusions fournissent des orientations politiques à la Commission en vue de la présentation d'initiatives appropriées pour tirer parti des possibilités offertes par la transformation numérique en matière de protection de l'environnement et d'action pour le climat, ainsi que pour limiter les effets négatifs pour l'environnement de la transformation numérique.

Regardez l'enregistrement du [débat public](#)

La transformation numérique au bénéfice de l'environnement: le Conseil adopte des conclusions ([communiqué de presse du 17 décembre 2020](#))

Règlement Aarhus sur l'accès à la justice en matière d'environnement

Le Conseil est parvenu à une orientation générale sur une proposition visant à modifier le règlement Aarhus. Le règlement Aarhus définit la manière dont l'UE et ses États membres mettent en œuvre la convention internationale d'Aarhus, qui vise à garantir l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Regardez l'enregistrement du [débat public](#)

Le Conseil parvient à un accord sur l'amélioration de l'accès à la justice en matière d'environnement ([communiqué de presse du 17 décembre 2020](#))

Stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques

Les ministres de l'environnement ont procédé à un échange de vues sur la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques récemment présentée par la Commission - vers un environnement exempt de substances toxiques. La Commission a adopté cette stratégie, qui est un élément clé du pacte vert pour l'Europe, le 14 octobre 2020.

Les États membres ont largement soutenu la stratégie et ont estimé que le niveau général d'ambition de la stratégie était suffisant. Les délégations ont indiqué qu'elles souhaitaient poursuivre les travaux sur les futures propositions qui font partie de la stratégie et rester étroitement associées à sa mise en œuvre.

Regardez l'enregistrement du [débat public](#)

Divers

– Déforestation

La France a communiqué aux délégations des informations sur l'élimination de la déforestation.

[Informations communiquées par la France](#)

– Proposition de la Commission relative aux piles et aux déchets de piles

La Commission présentera sa nouvelle proposition sur les piles et les déchets de piles.

[Proposition de la Commission et annexes](#)

– Accords multilatéraux sur l'environnement

La Commission a informé les ministres d'un appel à agir d'urgence en ce qui concerne la ratification d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

Informations communiquées par la Commission (13669/20)

– Faune et flore marines de l'Antarctique

L'Espagne a communiqué aux ministres des informations sur le rapport relatif à la réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) (du 27 au 30 octobre 2020).

[Informations communiquées par l'Espagne](#)

– Conférence européenne sur le thème "Le changement climatique et la dimension européenne de l'eau – Renforcer la résilience"

Le Portugal a communiqué aux délégations des informations concernant la conférence européenne sur le thème "Le changement climatique et la dimension européenne de l'eau – Renforcer la résilience" (4 et 5 novembre 2020).

Informations communiquées par le Portugal (13664/20)

– *Programme de travail de la présidence portugaise*

Enfin, la future présidence portugaise a présenté son programme de travail pour le premier semestre 2021.

Regardez l'enregistrement de la [session de la matinée](#)

Regardez l'enregistrement du [débat public](#)

ENVIRONNEMENT

Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE)

Le Conseil décide de prolonger de deux mois le délai imparti pour soulever des objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2019/1122 en ce qui concerne le fonctionnement du registre de l'Union au regard du règlement (UE) 2018/841 du Parlement européen et du Conseil.

Le registre de l'Union sert à garantir une comptabilisation précise de tous les quotas délivrés dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE).

Protection des pollinisateurs sauvages dans l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial 15/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "Protection des pollinisateurs sauvages dans l'Union européenne: les initiatives de la Commission n'ont pas porté leurs fruits".

AGRICULTURE

Certaines limites maximales applicables aux résidus

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption du projet de règlement de la Commission en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'aclonifène, de boscalid, de lait de vache, d'étofenprox, de pyrophosphate ferrique, de L-cystéine, de lambda-cyhalothrine, d'hydrazide maléique, de méfentrifluconazole, de 5-nitroguaiacolate de sodium, d'o-nitrophénolate de sodium, de p-nitrophénolate de sodium et de triclopyr présents dans ou sur certains produits (documents [13840/20](#), [13170/20](#) + [ADD1](#) + [ADD2](#)).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

EXSPEC pour l'exercice d'interopérabilité de l'UE en 2021

Le Conseil a approuvé les spécifications d'exercice (EXSPEC) pour l'exercice d'interopérabilité de l'UE pour 2021 (EUIX 2021).

Mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo

Le Conseil a adopté une décision d'exécution et un règlement d'exécution concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo, qui mettent à jour les informations relatives à une personne faisant l'objet de mesures restrictives, conformément à la mise à jour effectuée par le comité du Conseil de sécurité des Nations unies institué en application de la résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Décision du Conseil à l'appui de la lutte contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre dans les États membres de la Ligue des États arabes

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2018/1789 du Conseil à l'appui de la lutte contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre dans les États membres de la Ligue des États arabes.

Mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

Le Conseil a décidé ce jour de proroger jusqu'au 31 juillet 2021 les mesures restrictives visant actuellement certains secteurs de l'économie russe. Ces sanctions ont été instituées en 2014 en réponse aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Déclaration du Conseil sur le financement commun du déploiement de groupements tactiques de l'UE

Le Conseil a approuvé une déclaration concernant les coûts de transport liés au déploiement terrestre, maritime et aérien de groupements tactiques.

Mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

En réaction à la brutalité des autorités biélorusses et en soutien aux droits démocratiques de la population biélorusse, le Conseil a adopté 36 désignations supplémentaires. Les sanctions visent des hauts fonctionnaires responsables de la répression violente et des intimidations dont font actuellement l'objet, notamment, des manifestants pacifiques, des membres de l'opposition et des journalistes.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le 17 décembre 2020, le Conseil a approuvé la réponse à la demande confirmative n° 25/c/01/20 (doc. 13383/20).
